

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2673

30 septembre 2015

SOMMAIRE

Antarex International S.A.	128294	Klux B S.à r.l.	128282
Fondation Cavour	128297	Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l.	128274
Glaridor S.A.	128271	Komohana Investments S.à r.l.	128271
Global Investech S.A.	128270	Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l.	128271
Goal S.A.	128270	LAD2M S.à r.l.	128304
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	128270	Lagomar S.A.	128280
GS Savery Lux S.à r.l.	128266	LBE	128303
HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l.	128258	Lefevre Lux	128280
HCI Holdings Sàrl	128269	Lefevre Lux	128281
HECF Caleido S.à r.l.	128269	L'Elephant S.A.	128291
HECF Marienstrasse S.à r.l.	128270	Libra Luxembourg S.à r.l.	128303
HECF Metropolitan S.à r.l.	128277	Linamar Financial Sàrl	128303
HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l.	128265	Longuevue S.à r.l., SPF	128278
HEDF Isola GP S.à r.l.	128266	Lortel.Lux S.à r.l.	128304
Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	128278	LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.	128281
ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l.	128297	Ludex S.A.	128304
ILBA Fiduciaire S.à r.l.	128297	Lux-Coif Sàrl	128304
Immodex S.A. SPF	128265	Luxury & Sports Cars S.à r.l.	128278
Jali S.A.	128265	MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A.	128293
Jalucidele S.A.	128265	Matra Investment S.A.	128304
Johnimmo S.A.	128291	MEIF4 Luxembourg A Holdings S.A.	128293
Joolma S.A.	128303	MEIF Wind Luxembourg 2 S.à r.l.	128294
Kasu-Institut S.à r.l.	128271	Nospelt Servinvest SA	128303
Kaufhaus Portfolio Beteiligung B S.à r.l.	128264	Nowina Solutions S.à r.l.	128292
Kenan Investments S.A.	128274	Nowina Solutions S.à r.l.	128292
Kenross Lux S.à r.l.	128272	Occidental Ampersand Holding	128292
Kerrylux Soparfi S.A.	128273	Oceana Hold Co. I S.à r.l.	128291
Kingsroad35 S.à r.l.	128273	Overlord R4 S.à r.l.	128291
Kingsroad35 S.à r.l.	128274	Savery Sàrl	128266

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.343.188,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.409.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001 and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under registration number B 181409 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 24 October 2013 and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° 3231 dated 19 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 3 December 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 115 of 15 January 2015.

There appears:

Hudson's Bay Company, a company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 401 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, registered with the Industry Canada under the number 7751510, and being listed with the Toronto stock exchange under the ticker symbol HBC (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds 20,001 (twenty thousand and one) shares in registered form in the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

1. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 12,323,187 (twelve million three hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-seven United States Dollars) so as to bring such share capital from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) to an amount of USD 12,343,188 (twelve million three hundred and forty-three thousand one hundred and eighty-eight United States Dollars) by the creation and issuance of 3,359,187 (three million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and eighty-seven) new class A shares and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) new class B shares, all being in registered form and having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and having an aggregate subscription price of USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents);

3. Subsequent amendment of articles 5. and 15. of the articles of association of the Company;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authorisation in connection thereto; and

5. Miscellaneous.

III. the entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives, to the extent necessary, the convening notices, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the present resolutions, which has been communicated to it in advance; and

IV. After due deliberation, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new third, fourth and fifth paragraph to article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

5.3. The General Meeting (as defined below) has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Share Premium Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Share Premium Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Share Premium Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.

5.4. The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

5.5. The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Capital Surplus Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Capital Surplus Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Capital Surplus Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital (the Capital Increase) of the Company by an aggregate amount of USD 12,323,187 (twelve million three hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-seven United States Dollars) so as to bring such share capital from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars), represented by 20,001 (twenty thousand and one) shares in registered form, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 12,343,188 (twelve million three hundred and forty-three thousand one hundred and eighty-eight United States Dollars) by the creation and the issuance of 3,359,187 (three million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and eighty-seven) new class A shares and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) new class B shares, all being in registered form and having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and having an aggregate subscription price of USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents) (together, the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby expressly declares to:

(i) subscribe to the New Shares; and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind, consisting of 3,359,187 (three million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and eighty-seven) class A shares held by the Sole Shareholder in HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars), and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181411 (FinCo and the FinCo Class A Shares, respectively) and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) class B shares held by the Sole Shareholder in FinCo (the FinCo Class B Shares and together with the FinCo Class A Shares referred to as the FinCo Shares), having a nominal value of USD 1 each and representing an aggregate contribution value of USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents) (including any share premium) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents) (the Amount) shall be allocated as follows:

(i) USD 12,323,187 (twelve million three hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-seven United States Dollars) to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company; and

(ii) USD 30,236,530.71 (thirty million two hundred and thirty-six thousand five hundred and thirty United States Dollars and seventy-one Cents) to a specific share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) allocated to the holders of the class A shares of the Company (the Class A Shares) only and such amount shall be freely available for distribution (by any way whatsoever) to the holders of the Class A Shares only; and

(iii) USD 580,676,000 (five hundred and eighty million six hundred and seventy six thousand United States Dollars) to a specific share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) allocated to the holders of the class B shares of the Company (the Class B Shares) only and such amount shall be freely available for distribution (by any way whatsoever) to the holders of the Class B Shares only.

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder (the Sole Shareholder Certificate) relating to the FinCo Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

“

1. the Sole Shareholder is the owner of the FinCo Shares contributed at the Meeting;
2. such FinCo Shares are fully paid-up;
3. the Sole Shareholder is entitled to the FinCo Shares and possesses the power to dispose of the FinCo Shares;

4. the FinCo Shares is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the FinCo Shares and the FinCo Shares are not subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the FinCo Shares be transferred to him/her/it;

6. according to the applicable law and the articles of association of FinCo, the FinCo Shares are freely transferrable;

7. all formalities under applicable law subsequent to the contribution in kind of the FinCo Shares will be effected after the contribution; and

8. the FinCo Shares are worth at least USD 623,235,717.71 (six hundred and twentythree million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents)."

It results also in essence from a certificate issued by the Company relating to the FinCo Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company in the manner described above (the Company Certificate, and together with the Sole Shareholder Certificate, the Certificates) that "the FinCo Shares are worth at least USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States Dollars and seventy-one Cents)".

The said Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Further, the Sole Shareholder acknowledges that it holds from now on 12,343,188 (twelve million three hundred and forty-three thousand one hundred and eighty-eight) shares in registered form in the Company, divided into 20,001 (twenty thousand and one) ordinary shares, 3,359,187 (three million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and eighty-seven) class A shares and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) class B shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate and renumber article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve million three hundred and forty-three thousand one hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 12,343,188), represented by twenty thousand and one (20,001) ordinary shares (the Ordinary Shares), three million three hundred and fifty-nine thousand one hundred and eighty-seven (3,359,187) class A share (the Class A Shares) and eight million nine hundred and sixty-four thousand (8,964,000) class B shares (the Class B Shares and together with the Ordinary Shares and the Class A Shares referred to as the shares and each a share), all of which are in registered form and having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

5.2. All or a portion of the Class A Shares and the Class B Shares may be converted into mandatorily redeemable preferred shares (the MRPS) at the request of the holder of such Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be, at a conversion rate of 1 (one) Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be, for 1 (one) MRPS, subject to the approval by the General Meeting.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The General Meeting (as defined below) has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Share Premium Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Share Premium Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Share Premium Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.

5.5. The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

5.6. The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as "capital surplus" by any shareholder will be booked in a specific "capital surplus" account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Capital Surplus Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Capital Surplus Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Capital Surplus Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder."

The Sole Shareholder resolves to add a fourth paragraph to article 15 of the Articles, which shall read as follows:

" **15.4.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of this article 15, without prejudice to any interim dividend distribution decided by the board of managers in accordance with the provisions of article 15.3 of these Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of such proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont été adoptées des résolutions de l'associé unique de HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.001 USD et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181409 (la Société). La Société a été constituée le 24 octobre 2013 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3231 du 19 décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 décembre 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations N°115 du 15 janvier 2015.

A comparu:

Hudson's Bay Company, une société de droit canadien, ayant son siège social au 401 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, enregistrée auprès de Industry Canada sous le numéro 7751510, et inscrite auprès de la bourse de Toronto sous le symbole HBC (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 20.001 (vingt mille et une) parts sociales sous forme nominative de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société;

II. que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points suivant:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 12.323.187 USD (douze millions trois cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant 12.343.188 USD (douze millions trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 3.359.187 (trois millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe A et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) nouvelles parts sociales de classe, étant toute enregistrées ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), et un prix de souscription total de 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze cents);

3. Modification subséquente des articles 5 et 15 des statuts de la Société;

4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et l'octroi de pouvoir en rapport avec ladite modification; et

5. Divers.

III. la totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique renonce, pour autant que besoin, aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué par avance; et

IV. Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de part décide d'ajouter un nouveau troisième, quatrième et cinquième paragraphe à l'article 5 des statuts de la société, qui se lira comme suit:

“ 5.3. L'Assemblée Générale (tel que ce terme est défini ci-après) a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en prime d'émission en relation avec la souscription de parts sociales par un associé sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Prime d'Émission). L'Assemblée Générale peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de Parts Sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Prime d'Émission ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Prime d'Émission sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.

5.4. L'Assemblée Générale est autorisée d'approuver des apports sans l'émission de nouvelles parts sociales par un apport en espèces ou en nature ou autrement, aux conditions déterminées par l'Assemblée Générale. Un tel apport sera alloué au compte de «capital surplus (compte 115)» conformément au droit luxembourgeois.

5.5. L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en capital surplus par un associé sera alloué à un compte spécifique de capital surplus relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Capital Surplus). L'Assemblée Générale peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de parts sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Capital Surplus ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Capital Surplus sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social (l'Augmentation de Capital) de la Société d'un montant total de 12.323.187 USD (douze millions trois cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.001 (vingt mille une) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 12.343.188 USD (douze millions trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 3.359.187 (trois millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe A et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) nouvelles parts sociales de classe B, étant toutes enregistrées et ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et ayant un prix de souscription total de 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-et-onze cents) (ensemble les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Payment

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) libérer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature, constitué de 3.359.187 (trois millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A détenue par l'Associé Unique dans HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.343.188 USD (douze millions trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181411 (respectivement, FinCo et les Parts Sociales FinCo de Classe A) et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) parts sociales de classe B détenue par l'Associé Unique dans FinCo (les Parts Sociales FinCo de Classe B et ensembles avec les Parts Sociales FinCo de Classe A dénommés ci-après les Parts Sociales de FinCo) ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et représentant une valeur d'apport globale de 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-et-onze cents) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-et-onze cents) (le Montant) sera alloué comme suit:

(i) 12.323.187 USD (douze millions trois cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social (compte 110 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société; et

(ii) 30.236.530,71 USD (trente millions deux cent trente-six mille cinq cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze cents) sur un compte spécifique de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) alloué aux titulaires des parts sociales de classe A de la société (les Parts Sociales de Classe A) ce montant sera librement disponible pour la distribution (par quelque manière que ce soit) aux porteurs de parts sociales de classe A; et

(iii) 580.676.000USD (cinq cent quatre-vingt millions six cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un compte spécifique de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 -Primes d'émission) alloué aux détenteurs des parts sociale de classe B de la société (les Parts Sociales de Classe B) seulement un tel montant sera libre et disponible pour une distribution (par n'importe quel moyens quels qu'ils soient) seulement aux détenteurs de part sociale de classe B.

Il résulte d'un certificat émis par le Souscripteur (le Certificat du Souscripteur) concernant les Parts Sociales FinCo apportées à la Société de la manière spécifiée ci-dessus, que:

«

- (a) l'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales FinCo apportées à l'Assemblée;
- (b) lesdites Parts Sociales FinCo sont entièrement libérées;
- (c) l'Associé Unique possède un droit sur les Parts Sociales FinCo et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales FinCo;
- (d) les Parts Sociales FinCo ne comportent aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales FinCo et les Parts Sociales FinCo ne sont grevées d'aucune sûreté;
- (e) il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne serait en droit de demander que les Parts Sociales FinCo lui soient transférée;
- (f) conformément à la loi applicable et aux statuts de FinCo, les Parts Sociales FinCo est librement cessible;
- (g) toutes les formalités conformément à la loi applicable à l'apport en nature des Parts Sociales FinCo seront réalisées après les apports; et
- (h) les Parts Sociales FinCo valent au moins 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze cents).»

Il résulte également d'un certificat émis par la Société concernant l'apport des Parts Sociales FinCo par l'Associé Unique de la Société tel que décrit ci-(le Certificat de la Société et ensemble avec le Certificat du Souscripteur, les Certificats) que «les Parts Sociales FinCo valent au moins 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze cents).»

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Montant est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide qu'il détient désormais 12.343.188 (douze millions trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales sous forme nominative de la Société, divisées en 20.001 (vingt mille une) parts sociales ordinaires, 3.359.187 (trois millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) parts sociales de classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre et ré-énumérer l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze millions trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.343.188 USD), représenté par 20.001 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) trois millions trois cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-sept (3.359.187) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et huit millions neuf cent soixante-quatre mille (8.964.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de classe A dénommées ci-après les parts sociales et chacune une part sociale) qui sont toutes enregistrées pour et ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune.

5.2. Tout ou partie des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B peuvent être converties en parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPS) à la demande des détenteurs des Parts Sociales de Classe A et/ou, selon le cas, des Parts Sociales de Classe B, à un ratio de conversion de 1 (une) Parts Sociale de Classe A et/ou Parts Sociale de Classe B pour 1 (une) MRPS, sous condition de l'approbation par l'Assemblée Générale (tel que ce terme est défini ci-dessous), agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en prime d'émission en relation avec la souscription de parts sociales par un associé sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Prime d'Émission). L'Assemblée Générale

peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de Parts Sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Prime d'Émission ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Prime d'Émission sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.

5.5. L'Assemblée Générale est autorisée d'approuver des apports sans l'émission de nouvelles parts sociales par un apport en espèces ou en nature ou autrement, aux conditions déterminées par l'Assemblée Générale. Un tel apport sera alloué au compte de «capital surplus (compte 115)» conformément au droit luxembourgeois.

5.6. L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en capital surplus par un associé sera alloué à un compte spécifique de capital surplus relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Capital Surplus). L'Assemblée Générale peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de parts sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Capital Surplus ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Capital Surplus sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.»

L'Associé Unique décide d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article 15 des Statuts, qui se lit comme suit:

« 15.4. Toutes les distribution de la prime d'émission ou de l'excédent de capital sont décidées par l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de cet article 15, sans préjudice de toute distribution d'acompte sur dividende décidée par le conseil de gérance conformément aux dispositions de l'article 15.3 de ces Statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications reprises ci-dessus et donne pouvoir et autorité par la présente à tout gérant de la Société et à tout avocat et employé de Allen & Overy, société en commandite simple, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et toute autre formalité afférente (incluant pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête ce même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23937. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135769/373.

(150146971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Kaufhaus Portfolio Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.658.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 7 août 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Gregg Blackstock de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;
- pris connaissance de la démission de Lindie Fourie de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;
- nommé Johannes Jacobus Meijer («Hans Meijer»), né le 15 mars 1971 à Heerenveen, les Pays-Bas, et résidant professionnellement au Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 août 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139025/17.

(150150987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Jali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 99.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139015/10.

(150151059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Jalucidele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.724.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 Juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, l'Administrateur unique a décidé en date du 17 Février 2015 de nommer la société anonyme CORFI S.A. (RCS Luxembourg B 30.356) avec siège social sis 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Signature

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2015139016/12.

(150151149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Immodex S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 184.491.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 mai 2015 que:

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, est renommé administrateur unique de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 87204, est renommée comme commissaire aux comptes de la société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015138999/20.

(150150629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HECF Schlosstrasse 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 222.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.691.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 10 août 2015

L'Associé Unique de HECF Schlosstrasse 20 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l.

Référence de publication: 2015138979/19.

(150150770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HEDF Isola GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015138980/10.

(150151221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Savery Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. GS Savery Lux S.à r.l.).

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.829.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Vintage IV PMD QP LP, a limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware (United States of America), under registration number 4311451, with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (United States of America), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund IV Employee Fund GP, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware (United States of America),

holder of three thousand six hundred and sixty-three (3.663) class A shares,

2. Vintage IV Offshore Holdings LP, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 17801, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 (Cayman Islands), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings Advisors, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the Cayman Islands,

holder of fifty-one thousand forty (51.040) class A shares,

3. Vintage IV LP, a limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware (United States of America), under registration number 4193203, with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (United States of America), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund IV Advisors, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware (United States of America),

holder of thirty-three thousand one hundred twenty-five (33.125) class A shares,

4. Vintage V Offshore Holdings LP, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 27131, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (Cayman Islands), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings Advisors, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the Cayman Islands,

holder one hundred and ninety-eight thousand two hundred and seventy-five (198.275) class A shares,

5. Vintage V Europe Hlds LP, a limited partnership formed and existing under the laws of Scotland (United Kingdom), registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number 6669, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (United Kingdom), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund V Advisors, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware (United States of America),

holder of nine thousand seven hundred and forty (9.740) class A shares,

6. Vintage V LP, a limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware (United States of America), under registration number 4521460, with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (United States of America), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund V Advisors, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware (United States of America),

holder of two hundred and eight thousand six hundred and fifty-two (208.652) class A shares,

7. Private Equity Partners IX LP, a limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware (United States of America), under registration number 4216002, with registered office at 32 Old Slip, New York, 10005 New York (United States of America), acting through its general partner, Goldman Sachs PEP IX Advisors, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware (United States of America),

holder of two hundred and fifty-five thousand five hundred and ninety (255.590) class A shares,

8. Private Equity Partners IX Offshore Holdings LP, an exempted limited partnership company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 17973, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (Cayman Islands), acting through its general partner, Goldman Sachs PEP IX Offshore Holdings Advisors, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the Cayman Islands,

holder of four hundred and eighty-nine thousand nine hundred and fifteen (489.915) class A shares,

all of them here duly represented by Mr Nicolas CRUCIFIX, employee at Arendt & Medernach S.A., residing in Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal, which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

acting as shareholders (hereinafter referred to as the “Shareholders”) of GS Savery S.à r.l. (hereinafter referred to as the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under number 169.829, incorporated on 22 June 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1897 of 31 July 2012.

The Shareholders, representing the entire share capital, having waived any notice requirement, require the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the Company’s denomination into “Savery Sàrl”.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the Shareholders resolve to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the company is Savery Sàrl.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L’an deux mille quinze, le six juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

ONT COMPARU:

1. Vintage IV PMD QP LP, un «limited partnership» enregistré auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware (Etats-Unis d’Amérique), sous le numéro d’immatriculation 4311451 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (Etats-Unis d’Amérique), agissant par l’intermédiaire de son «ge-

neral partner», Goldman Sachs Vintage Fund IV Employee Fund GP, L.L.C., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

détenteur de trois mille six cent soixante-trois (3.663) parts sociales de catégorie A,

2. Vintage IV Offshore Holdings LP, un «exempted limited partnership» constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro 17801, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (Iles Caïmans), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings Advisors, Inc., une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïmans,

détenteur de cinquante et un mille quarante (51.040) parts sociales de catégorie A,

3. Vintage IV LP, un «limited partnership» enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro d'immatriculation 4193203 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs Vintage Fund IV Advisors, L.L.C., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

détenteur de trente-trois mille cent vingt-cinq (33.125) parts sociales de catégorie A,

4. Vintage V Offshore Holdings LP, un «exempted limited partnership» constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro 27131, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (Iles Caïmans), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings Advisors, Inc., une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïmans,

détenteur de cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quinze (198.275) parts sociales de catégorie A,

5. Vintage V Europe Hlds LP, un «limited partnership» constitué et existant sous les lois d'Ecosse (Royaume-Uni), immatriculé auprès du «Registrar of Limited Partnerships» sous le numéro 6669, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (Royaume-Uni), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs Vintage Fund V Advisors, L.C.C., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

détenteur de neuf mille sept cent quarante (9.740) parts sociales de catégorie A,

6. Vintage V LP, un «limited partnership» enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro d'immatriculation 4521460 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs Vintage Fund V Advisors, L.L.C., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

détenteur de deux cent huit mille six cent cinquante-deux (208.652) parts sociales de catégorie A,

7. Private Equity Partners IX LP, un «limited partnership» enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro d'immatriculation 4216002 et ayant son siège social à 32 Old Slip, New York, 10005 New York (Etats-Unis d'Amérique), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs PEP IX Advisors, L.L.C., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

détenteur de deux cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix (255.590) parts sociales de catégorie A,

8. Private Equity Partners IX Offshore Holdings LP, un «exempted limited partnership» constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro 17973, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 (Iles Caïmans), agissant par l'intermédiaire de son «general partner», Goldman Sachs PEP IX Offshore Holdings Advisors, Inc., une société constituée et existante selon les lois des Iles Caïmans,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quinze (489.915) parts sociales de catégorie A,

tous ici dûment représentés par Monsieur Nicolas CRUCIFIX, employé chez Arendt & Medernach S.A., résidant à Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement,

agissant en tant qu'associés (ci-après dénommés les «Associés») de GS Savery Lux S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.829, constituée en date du 22 juin 2012, suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1897 du 31 juillet 2012.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré renoncer à toute formalité de convocation, requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société en «Savery Sarl».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est Savery Sàrl.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: N. CRUCIFIX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015138960/168.

(150151295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HECF Caleido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 591.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.181.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 10 août 2015

L'Associé Unique de HECF Caleido S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

HECF Caleido S.à r.l.

Référence de publication: 2015138974/19.

(150150771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HCI Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.388.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015138973/13.

(150150751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HECF Marienstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 131.700,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.433.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 10 août 2015

L'Associé Unique de HECF Marienstrasse S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

HECF Marienstrasse S.à r.l.

Référence de publication: 2015138977/19.

(150150551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138952/10.

(150151038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Goal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.944.

—
Conformément aux dispositions de la loi du 28 Juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, l'Administrateur unique a décidé en date du 17 Février 2015 de nommer la société anonyme CORFI S.A. (RCS Luxembourg B 30.356) avec siège social sis 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Signature

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2015138953/12.

(150151150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

—
Le conseil d'administration de la société Goodyear Dunlop Tires Operations SA a pris connaissance de la démission de Monsieur Francois Delé demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société Goodyear Dunlop Tires Operations SA, à partir du 1^{er} août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 12 août 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015138954/14.

(150150917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Glaridor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.808.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 270 du 5 février 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLARIDOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2015138950/15.

(150150742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.255.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 13 janvier 2015

1. Mademoiselle Gwenaëlle BARVAUX a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 13 janvier 2015.

Le conseil de gérance passe de trois gérants à deux gérants

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Komohana Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015139029/15.

(150151212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Konstanz, Husenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.646.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 7 août 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Gregg Blackstock de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;

- pris connaissance de la démission de Lindie Fourie de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;

- nommé Johannes Jacobus Meijer («Hans Meijer»), né le 15 mars 1971 à Heerenveen, les Pays-Bas, et résidant professionnellement au Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 août 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139030/17.

(150150985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kasu-Institut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015139031/11.

(150150634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kenross Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Luciano BERTI, né le 26 janvier 1931 à Alessandria (I), demeurant professionnellement au 2/A, Via Gobetti, I-20063 Cernusco sul Naviglio, (Italie);

2. Bessemer Trust Company of Delaware, N.A. acting as trustee of THE BLUEFIELD TRUST; ayant son siège social au 1007, North Orange Street, Suite 1450, 19801 Wilmington, Delaware (USA), enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 24547;

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Mme Concetta Demarinis, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés («les Associés») de KENROSS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.548 (la «Société»), constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 16 août 1994, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 de 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1825 du 12 juillet 2014.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes:

I. Toutes les 164.890 (cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de catégorie A sans désignation de valeur nominale chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 851.655,96 (huit cent cinquante et un mille six cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-seize cents), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La société ayant émis un emprunt obligataire, une assemblée des obligataires s'est tenue sous seing privé en date du 17 juillet 2015, qui a donné son accord à la mise en liquidation de la société, dont une copie a été remise au notaire instrumentaire.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Décision afin de nommer FINSEV S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg Numéro B 103749 en tant que liquidateur de la société et définition des pouvoirs qui lui seront attribués;
3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer la société FINSEV S.A., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148ter de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Concetta Demarinis et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17136. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139033/72.

(150150754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kerrylux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 98.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015139034/10.

(150150690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kingsroad35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.270.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 199.094.

Extrait relatif à la cession de parts sociales de la Société

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 juillet 2015 que,

- PHAROS REAL ESTATE FUND S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable ayant la forme d'une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.059 dont le siège social est situé à 1 rue Peterelchen, L-2370 Howald, a cédé 8,343 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société représentant 90 % du capital social de la Société à

- FARÈS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.230 dont le siège social est situé au 1, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour la Société

Christophe Clément

Avocat à la Cour / Mandataire

Référence de publication: 2015139038/23.

(150151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kingsroad35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.270.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.094.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 21 juillet 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 21 juillet 2015 que:

- Le siège social de la Société est transféré à partir du 21 juillet 2015 au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour la Société

Christophe Clément

Avocat à la Cour / Mandataire

Référence de publication: 2015139040/16.

(150151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.655.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 7 août 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Gregg Blackstock de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;

- pris connaissance de la démission de Lindie Fourie de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 août 2015;

- nommé Johannes Jacobus Meijer («Hans Meijer»), né le 15 mars 1971 à Heerenveen, les Pays-Bas, et résidant professionnellement au Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 août 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139041/17.

(150150986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kenan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.078.

—
In the year two thousand and five, on the sixth day of the month of August.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Me Nora Filali, residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the "Board") of Kenan Investments S.A. (the "Company") pursuant to a decision of the delegate of the Board dated 24 July 2015 (a copy of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) (the "Decision").

The Company with registered office at 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.078 has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 857 of 11 May 2007.

The articles of incorporation (the "Articles") were amended for the last time on 24 July 2015 by deed of the undersigned notary.

The appearing person, acting in her capacity as afore mentioned, requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Paragraphs 3 to 6 of Article 5 of the Articles of the Company provide as follows:

“The authorised unissued capital of the Company is set at seven hundred and sixty-three million seven hundred and nine thousand six hundred and fourteen Euro (€763,709,614) consisting of five hundred and seventy-four million nine hundred

and thirty-six thousand one hundred and sixty-nine (574,936,169) class A shares, one hundred and twenty-three million five hundred and one thousand six hundred and sixty-three (123,501,663) class B shares, twenty-three million three hundred and ninety-seven thousand one hundred and twenty-three (23,397,123) class C shares, thirty-five million eight hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (35,874,659) class D shares and six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors, each with a nominal value of one Euro (€1). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 24 July 2015.

Out of the authorised share capital a maximum of (i) ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A shares shall be reserved for the conversion of ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A convertible preferred (yield free) equity certificates (the “YFCPECs”) and four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A shares shall be reserved for the conversion of four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A series 2 convertible preferred (yield free) equity certificates (the “Series 2 YFCPECs”) and together with the YFCPECs, the “CPECs”), (ii) thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B shares shall be reserved for the conversion of thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B YFCPECs and ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B shares shall be reserved for the conversion of ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B Series 2 YFCPECs, (iii) seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C shares shall be reserved for the conversion of seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C YFCPECs and six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C shares shall be reserved for the conversion of six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C Series 2 YFCPECs, (iv) three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D shares shall be reserved for the conversion of three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D YFCPECs, on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC, (v) thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) class D shares shall be reserved for the exercise of one hundred thousand (100,000) warrants giving the right to subscribe to five hundred thousand (500,000) class D shares and thirty-two million (32,000,000) class D CPECs and each CPEC issued upon exercise of a warrant shall be convertible into one class D share so that thirty-two million (32,000,000) class D shares shall be reserved for the conversion of thirty-two million (32,000,000) class D CPECs issued upon exercise of one hundred thousand (100,000) warrants, and (vi) six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors to be subscribed by the employees (or other persons providing services to the LuxCo Group) in connection with any incentivisation plan or scheme.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated above.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments”

(II) On the basis of the powers granted to the Board as set out under (I) above, further to the approval of the Board, the Company has issued on 24 July 2015 at 2 pm CET, three hundred and thirteen thousand three hundred and seventy-nine (313,379) fully paid class D shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each for a total issue price of three hundred and thirteen thousand three hundred and seventy-nine Euro (EUR 313,379) against the conversion of warrants.

Evidence of the payment to the Company of the subscription price at the time of issue of the class D shares has been shown to the undersigned notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of ten million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and eighty-five Euro (EUR 10,589,485) by the issuance of three hundred and thirteen thousand three hundred and seventy-nine (313,379) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. As a result of this increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at ten million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and eighty-five Euro (EUR 10,589,485) divided into eight million one hundred forty-six thousand seven hundred and fifty-five (8,146,755) class A shares, one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) class B shares, three hundred and thirty-one thousand five hundred and thirty-three (331,533) class C shares and three hundred and sixty-one thousand one hundred and ninety-seven (361,197) class D shares (together the “shares”), each with a nominal value of one Euro (EUR 1).”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2.100,-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing person hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Me Nora Filali, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration (le «Conseil») de Kenan Investments S.A. (la «Société») en vertu de la décision du délégué du Conseil en date du 24 juillet 2015 (dont une copie sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci) (la «Décision»).

La Société dont le siège social est situé au 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.078 a été constituée le 8 février 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à l'époque de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 857 du 11 mai 2007.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juillet 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) Les paragraphes 3 à 6 de l'article 5 des Statuts de la Société prévoient ce qui suit:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à sept cent soixante-trois millions sept cent neuf mille six cent quatorze euros (763.709.614 €) consistant en cinq cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-six mille cent soixante-neuf (574.936.169) actions de classe A, cent vingt-trois millions cinq cent un mille six cent soixante-trois (123.501.663) actions de classe B, vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-trois (23.397.123) actions de classe C, trente-cinq millions huit cent soixante-quatorze mille six cent cinquante neuf (35.874.659) actions de classe D et six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 24 juillet 2015.

À partir du capital autorisé un maximum de (i) quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de classe A (les «YFCPECs») et quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante deux (479.457.752) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de série 2 (les «Série 2 YFCPECs») et ensemble avec les YFCPECs, les «CPECs») de classe A, (ii) trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) actions de classe B seront réservées à la conversion de trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) YFCPECs de classe B et quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) Série 2 YFCPECs de classe B, (iii) dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) actions de classe C seront réservées à la conversion de dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) YFCPECs de classe C et six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) actions de classe C seront réservées à la conversion de six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) Série 2 YFCPECs de classe C, (iv) trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) actions de classe D seront réservées à la conversion de trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) YFCPECs de classe D, sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC, (v) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) actions de classe D seront réservées pour l'exercice de cent mille (100.000) warrants donnant le droit de souscrire à cinq cent mille (500.000) actions de classe D et trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D et chaque CPEC émis suite à l'exercice d'un warrant sera convertible en une action de classe D de sorte que trente deux millions (32.000.000) d'actions de classe D seront réservées à la conversion de trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D émis suite à l'exercice de cent mille (100.000) warrants, et (vi) six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration en vue de la souscription par les employés (ou d'autres personnes fournissant des services au Groupe LuxCo) en rapport avec tout programme ou plan d'incitation.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir concernant les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.»

(II) Sur la base des pouvoirs qui sont conférés au Conseil tels qu'indiqués au point (I) ci-dessus, suite à l'approbation du Conseil, la Société a émis en date du 24 juillet 2015 à 14 heures, heure locale, trois cent treize mille trois cent soixante-

dix-neuf (313.379) actions de classe D intégralement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix total d'émission de trois cent treize mille trois cent soixante-dix-neuf euros (313.379 EUR) en échange de la conversion de warrants.

Preuve du paiement à la Société du prix de souscription au moment de l'émission des actions de classe D a été montrée au notaire soussigné.

(III) Suite à ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (10.589.485 EUR) par l'émission de trois cent treize mille trois cent soixante-dix-neuf (313.379) actions de classe D d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. En raison de cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (10.589.485 EUR) divisé en huit millions cent quarante-six mille sept cent cinquante-cinq (8.146.755) actions de classe A, un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions de classe B, trois cent trente et un mille cinq cent trente-trois (331.533) actions de classe C et trois cent soixante-et-un mille cent quatre-vingt-dix-sept (361.197) actions de classe D (ensemble "les actions") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 EUR)».

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement 2.100.-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ELVINGER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/08/2015. Relation: EAC/2015/18589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/08/2015.

Référence de publication: 2015139026/169.

(150150781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

HECF Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 232.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.779.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 10 août 2015

L'Associé Unique de HECF Metropolitan S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 10 août 2015, pour une durée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

HECF Metropolitan S.à r.l.

Référence de publication: 2015138978/19.

(150150550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015138971/10.

(150150694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Longuevue S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 46.934,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 181.908.

Extract of the resolutions taken by the sole quotaholder on July 31th, 2015

The resignation of Mr Francis DA SILVA, private employee, born on November 30th, 1959 in Lisboa, Portugal, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, from his mandate of Manager, is acted with immediate effect.

Mrs Nisia NGO BAYIHA, private employee, born on January 18th, 1984 in Yaounde, Cameroon, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed as a new Manager of the company in his replacement for an unlimited period.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 31 juillet 2015

La démission de Mr Francis DA SILVA, employé privé, né le 30 novembre 1959 à Lisbonne, Portugal, de sa fonction de Gérant est actée avec effet immédiat.

Mme Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaoude, Cameroun, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau Gérant de la société en son remplacement pour une période illimitée.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015139052/24.

(150150784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Luxury & Sports Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 199.316.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Olivier FRANCO, administrateur de sociétés, né le 26 mars 1988 à Luxembourg, demeurant à L-7201 Walferdange, 84, rue de l'Eglise,

ici valablement représenté par Madame Catherine FRANCO, comptable, résidant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 18 juillet 2015.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Luxury & Sports Cars S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le dépôt-vente, le dédouanement et l'immatriculation en vue de la revente, la location sans chauffeur de véhicules automoteurs, ainsi que le commerce des pièces détachées. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle pourra faire l'achat/vente de biens immobiliers, la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Olivier FRANCO, prénommé.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent vingt-cinq euros (EUR 825,-)

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier FRANCO, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: FRANCO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 24412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139055/73.

(150151329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Lagomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2015 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg 44, avenue JF Kennedy

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs:

* Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert,

* la société PACBO EUROPE Administration et Conseil Sarl, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

* la société JALYNE SA, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 44, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

- La société Jalyne SA est nommée Président du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer la société the Clover, 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015139057/24.

(150150648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Lefevre Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.157.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"AXEL INVEST S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.160, ici représentée par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LEFEVRE LUX", ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.157, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 5 avril 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 728 du 3 avril 2009.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société, qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à une cession de parts sociales du 15 juillet 2015 dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, Monsieur Gilles LEFEVRE a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la société à "AXEL INVEST S.à r.l.", qui est ainsi devenu l'Associée Unique de la société.

Le Cessionnaire est devenu propriétaire de la part sociale lui cédée à partir du jour de la Cession.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq-cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent-vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015139058/52.

(150150692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Lefevre Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015139059/11.

(150150700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.856.775,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015139063/12.

(150151102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Klux B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.305.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, with residence in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KLUX A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Me Sophie Bronkart, maître en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4 August 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company KLUX B S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as such law has been or may be amended from time to time (hereafter the "Luxembourg Company Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles of Association").

Art. 2. Corporate objects. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has or will have an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company is named "KLUX B S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within this municipality by simple decision of the sole manager or the board of managers (as the case may be).

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Company's shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share capital. The capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares (the "Shares" and each a "Share") of one United States dollar (USD 1.-) each.

Art. 7. Modification of the share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with Article 14 of the Articles of Association.

Art. 8. Economic rights. Each Share is entitled to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Luxembourg Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 10. Transfer of shares. The Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's share capital.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Non-dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers together with the agenda must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

A meeting of the board of managers can only be held if a majority of the managers are present or represented, by conference call or by video conference. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), a meeting of the board of managers can only be held in at least one A manager and one B manager are present in person, by conference call or by video conference.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). A manager may grant proxy to another manager (irrespective of class) without limitation as to the numbers of proxy held by a manager, provided however that at each board meeting at least two managers need to be physically present.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety

will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 13. Conflict of interests and Liability. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 14. General meetings. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by it. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing the shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 15. Accounting year. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, except for the first financial year which starts on the day of the incorporation of the Company.

Art. 16. Annual accounts. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. Allocation of profits, distribution. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company. The dividends may be paid in cash, in kind or otherwise, as may be determined by the board of managers.

Art. 18. Interim distribution. The shareholders may decide to make interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The interim dividends may be paid in cash, in kind or otherwise, as may be determined by the board of managers.

Art. 19. Share premium. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of the general meeting of shareholders representing more than half of the corporate capital, adopted by a simple majority vote. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 20. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Luxembourg Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Applicable law. Reference is made to provisions of the Luxembourg Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory provision

The first financial year will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up all the twenty thousand (20,000) Shares issued by the Company on behalf of the persons listed below as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
KLUX A S.à r.l.	USD 20,000	20,000
TOTAL	USD 20,000	20,000

All the Shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is now at the disposal of the Company, proof of such subscriptions have been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.500,-.

Extraordinary general meeting

The shareholder, represented as aforesaid, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of incorporation of the Company with such signature powers as set forth in the articles of incorporation of the Company:
 - Christophe Fender, manager, born in Strasbourg, France, on 10 July 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Luc Sunnen, manager, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 December 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Robert O'Sullivan, manager, born on 2 May 1977, in Waterford, Ireland, with private address at 7 Ticknock Grove, Ticknock Hill, Sandyford, Dublin 18, Ireland.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the authorised representative of the appearing parties, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said authorised representative signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KLUX A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg,

représentée par Me Sophie Bronkart, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 août 2015, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée KLUX B S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est établi par la présente, par le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires de parts sociales émises par la suite, une société (ci-après la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée, laquelle sera régie par les lois y relatives, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que cette loi a été ou pourrait être modifiée de temps à autre (ci-après, la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, «les Statuts»)

Art. 2. Objet social. L'objet de la société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a ou aura un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société et peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a la dénomination «KLUX B S.à r.l.».

Art. 5. Sièges sociaux. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de cette commune par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (20,000.- USD) divisé en vingt mille (20,000) parts sociales (les «Parts Sociales») et chacune, une «Part Sociale») d'un dollar américain (1.- USD) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Droits économiques. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par tout associé qui le demande.

Art. 10. Cession des parts sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément d'associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les cessions de Parts Sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 11. Non-dissolution. La Société ne sera pas dissoute en raison de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui ne doit(vent) par nécessairement être associé(s).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou tels que prévus dans la présente.

Les gérants sont nommés et révoqués à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou de moyens similaires. La participation à une réunion, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance devra être transmis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans l'avis. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Une réunion du conseil de gérance ne peut être tenue que si la majorité des gérants sont présents ou représentés, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents en personne par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant (quel que soit la classe), sans limitation quant aux nombres de procurations tenues par ce gérant, à condition néanmoins qu'à chaque réunion du conseil de gérance au moins deux gérants soient présents physiquement.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble formera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant, à condition toutefois que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou l'un de ses gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement.

Art. 13. Conflit d'intérêts et Responsabilité. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entreprise ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, contraire à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote concernant cette opération; rapport devra être fait au sujet de cette opération à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans la phrase précédente n'inclut pas les relations ou intérêts existant en lien avec une affaire, position ou opération impliquant toute autre société ou entité définie de temps en temps par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autre, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 14. Assemblées générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de votes correspondant au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toutes les assemblées de l'assemblée générale des associés par le biais d'une procuration spéciale. Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique seront constatées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi sur les Sociétés par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation par la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adaptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 15. Années comptables. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commence au jour de la constitution de la Société.

Art. 16. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut consulter ces comptes au siège social.

Art. 17. Allocation des bénéfices, distribution. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, représente le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société. Les dividendes peuvent être payés en numéraire, en nature ou autrement, tel que déterminé par le conseil de gérance.

Art. 18. Distribution intérimaire. Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Les dividendes intérimaires peuvent être payés en numéraire, en nature ou autrement, tel que déterminé par le conseil de gérance.

Art. 19. Prime d'émission. La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social, adoptée par une décision à la majorité simple. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 20. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 21. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et a libéré entièrement toutes les vingt mille (20.000) Parts Sociales émises par la Société pour le compte des personnes énoncées ci-dessous comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit	Nombre de Parts
KLUX A S.à r.l.	USD 20,000	20,000
TOTAL	USD 20,000	20,000

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (20,000.- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, la preuve de ces souscriptions ayant été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, de quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérantes de la Société pour une durée illimitée conformément aux statuts de la Société avec les pouvoirs tels qu'attribués dans les statuts de la Société:
 - Christophe Fender, gérant, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Luc Sunnen, gérant, né le 22 décembre 1961, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-duché de Luxembourg; et
 - Robert O'Sullivan, né le 2 mai 1977, à Waterford, Irlande, résidant personnellement au 7 Ticknock Grove, Ticknock Hill, Sandycroft, Dublin 18, Irlande.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: BRONKART, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2015. Relation: EAC/2015/18491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/08/2015.

Référence de publication: 2015139043/497.

(150151098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

L'Elephant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.859.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mai 2015

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse de JALYNE SA a changé également:

JALYNE SA: 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour copie conforme
- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015139045/19.

(150150947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Johnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 38.351.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139020/10.

(150151315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Oceana Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.243.

—
Suite à l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, du poste de Gérant de catégorie B avec effet au 31 juillet 2015:

2. Nomination de Madame Jana Strischek, née le 12 juin 1975 à Potsdam, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015139133/18.

(150150998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Overlord R4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overlord R4 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015139140/11.

(150150946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.531,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 juillet 2015

1. M. Alejandro Lorenzo ROCA SOTO a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Vicente David FENOLLAR MOLINA, né le 15 mai 1960 à Concentaina (Alacant), Espagne, demeurant professionnellement à C/ Josep Rover Motta n° 27, 07006 Palma de Mallorca, Espagne, a été nommé comme gérant A avec effet au 31 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING

Un mandataire

Référence de publication: 2015139141/17.

(150151136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Nowina Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 186.582.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 7 août 2015 que Monsieur David NARAMSKI cède 100 parts sociales qu'il détient à Monsieur Olivier BARETTE, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts sociales de la société est la suivante:

- David NARAMSKI	100 parts
- Christophe LABBE	100 parts
- Olivier BARETTE	100 parts
	<u>300 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139120/16.

(150150982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Nowina Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 186.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 6 août 2015

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale du 6 août 2015 de la société Nowina Solutions, que:

Monsieur Olivier BARETTE né le 4 février 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle, est nommé gérant de la société, sans limitation de durée.

Les pouvoirs de signature décrits dans statuts (Art 14.) ne sont pas modifiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139121/13.

(150150982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MEIF4 Luxembourg A Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.490.

Par résolutions signées en date du 29 septembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

Re-nomination de Audit Conseil Services S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 142.685, ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139104/14.

(150150685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.686.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le trentième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur VAN COPPENOLLE Kurt, gérant de sociétés, né le 31 mai 1972 à Bruges (Belgique), demeurant à B- 8020 OOSTKAMP, 4, rue Plantin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1998, publiée au Memorial C numéro 153, en date du 9 mars 1999, page 7312, a été constituée une société anonyme

MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A.

établie et ayant son siège social à L-4744 Pétange, 2-4, Rue Jean-Pierre Kirchen,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67686, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire, pardevant Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2012, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1950 du 6 août 2012, page 93598;

Le capital social s'élève à la somme de trente-et-un mille euros (31.000 €), divisé en mille actions de trente-et-un euros (31 €) chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclarent répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et administrateur-délégué, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

Déclaration en matière de blanchiment

L'actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction

visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle persiste à procéder par le présent acte et déclare décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à aux parties comparantes, elles ont signé avec, Nous, notaire le présent acte.

Signés: K. VAN COPPENOLLE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/17998. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139093/65.

(150151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MEIF Wind Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 186.689.

Les comptes annuels pour la période du 10 avril 2014 (date de constitution) au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015139101/11.

(150150563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Antarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU:

1. La société Antarex S.p.A., une société anonyme (società per azioni) régie par les lois italiennes, ayant son siège social sis au Castiglion Fibocchi (AR) Via Vecchia Aretina 2/R, CAP 52029 et immatriculée au Registro delle Imprese di AREZZO, sous le numéro Codice fiscale e numero d'iscrizione: 01170430514 («ANTAREX SPA»), dûment représentée par Me Carmine REHO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. M. Giancarlo STOCCHI, industriel et citoyen italien, né le 5 mai 1933 à Arezzo (AR) dont le numéro de passeport est AA0903118, et domicilié au Via S. Agata, 21 Castiglion Fibocchi (Italie), («M. STOCCHI»), dûment représenté par Me Carmine REHO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. M. Giuseppe SCORTECCI, industriel et citoyen italien, né le 3 avril 1939 à Pergine Valdarno (AR) dont le numéro de passeport est AA1364799, et domicilié au Via Setteponti, 65 Castiglion Fibocchi (Italie), («M. SCORTECCI») ensemble avec ANTAREX SPA et M. STOCCHI, les «Actionnaires»), dûment représenté par Me Carmine REHO, avocat à la Cour,

demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence desdites comparutions, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée des Actionnaires») de Antarex International S.A., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.257, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 (page 28359), en 1995 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises respectivement en date du 8 août 1996, suivant acte du notaire Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 572 en date du 7 novembre 1996; en date du 29 avril 1998, suivant acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 en date du 21 juillet 1998; en date du 12 octobre 2001 suivant acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 en date du 26 février 2002; en date du 9 novembre 2001 suivant acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 en date du 3 avril 2002; et pour la dernière fois en date du 19 décembre 2006 suivant acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 en date du 30 mai 2007 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société est ouverte sous la présidence du prénommé et susmentionné, Me Carmine REHO (le «Président»).

Le Président désigne Me Davide GIACOMONI, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire choisissent Me Romain VIARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg comme scrutateur de l'assemblée (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'Assemblée des Actionnaires ainsi formé dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de ladite Assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cinq cents vingt-cinq mille euros (525.000,-EUR), représenté par vingt-et-une mille (21.000) actions ayant chacune une valeur nominale de 25,- EUR chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée des Actionnaires qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'Assemblée des Actionnaires a été invitée à se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivant:

(i) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cents euros (5.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cents vingt-cinq mille euros (525.000,- EUR), représenté par vingt-et-une mille (21.000) actions ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), à un montant de cinq cents dix-neuf mille cinq cents euros (519.500,- EUR) représenté par vingt mille sept cents quatre-vingts (20.780) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par le rachat par la Société et la suppression subséquente au rachat de deux cents vingt (220) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Actions»), détenues pour cent dix actions (110) d'entre elles par M. SCORTECCI et pour cent dix actions (110) d'entre elles par M. STOCCHI (la «Réduction de Capital»);

(ii) Renonciation par ANTAREX SPA à son droit de participer au rachat d'actions énoncé au point précédent du présent ordre du jour;

(iii) Subséquemment à la suppression des Actions, (i) décision de procéder au remboursement de M. SCORTECCI d'un montant en numéraire de deux mille sept cents cinquante euros (2.750 EUR), et (ii) décision de procéder au remboursement de M. STOCCHI d'un montant en numéraire de deux mille sept cents cinquante euros (2.750 EUR), lesquels remboursements seront effectués sans préjudice des intérêts des éventuels créanciers de la Société;

(iv) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter la Réduction de Capital susmentionnée ainsi que l'annulation des Actions y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivant:

« Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent dix-neuf mille cinq cents euros (519.500,- EUR) représenté par vingt mille sept cent quatre-vingt (20.780) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune»;

(v) Décision de donner pouvoir à tout administrateur de la Société ou à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A., dont les bureaux sont situés à Luxembourg («Citco») (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'actionnaire(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour

le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions devant être adoptées dans le cadre et pour les besoins de la Réduction de Capital;

(vi) Divers.

L'Assemblée des Actionnaires a dès lors adopté à l'unanimité les résolutions suivantes, dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Assemblée des Actionnaires a décidé d'approuver et de procéder à la Réduction de Capital, à savoir de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cents euros (5.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000,- EUR), représenté par vingt-et-une mille (21.000) actions ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), à un montant de cinq cent dix-neuf mille cinq cents euros (519.500,- EUR) représenté par vingt mille sept cent quatre-vingt (20.780) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par le rachat par la Société et la suppression subséquente au rachat de deux cent vingt (220) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Actions»), détenues pour cent dix actions (110) d'entre elles par M. SCORTECCI et pour cent dix actions (110) d'entre elles par M. STOCCHI.

L'Assemblée des Actionnaires a déclaré qu'une situation comptable de la Société au 30 juin 2015 a été fournie au notaire soussigné à l'effet d'attester de l'existence de réserves distribuables disponibles afin de permettre la Réduction du Capital (la «Situation Comptable de la Société»).

La copie de la Situation Comptable de la Société restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires de la Société et la notaire instrumentant.

Le montant global de cinq mille cinq cents euros (5.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

En conséquence, l'Assemblée des Actionnaires a décidé de procéder au rachat ainsi qu'à la suppression subséquente des Actions.

Deuxième résolution

L'Actionnaire, ANTAREX SPA, a décidé de renoncer à son droit de participer au rachat partiel ou total par la Société des actions qu'elle détient actuellement dans la Société.

Troisième résolution

Subséquemment à la suppression des Actions, l'Assemblée des Actionnaires a décidé de procéder au remboursement de M. SCORTECCI d'un montant en numéraire de deux mille sept cent cinquante euros (2.750 EUR), et de procéder au remboursement de M. STOCCHI d'un montant en numéraire de deux mille sept cent cinquante euros (2.750 EUR) - suivant des modalités qui seront établies par le conseil d'administration de la Société, et en application de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée des Actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, aux fins de refléter la Réduction de Capital ainsi que l'annulation des Actions y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent dix-neuf mille cinq cents euros (519.500,- EUR) représenté par vingt mille sept cent quatre-vingt (20.780) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune»;

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Quatrième résolution

L'Assemblée des Actionnaires a décidé de donner pouvoir à tout administrateur de la Société ou à tout employé de Citco (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'actionnaire(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre et pour les besoins de la Réduction de Capital.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.100,- EUR.

Le notaire soussigné a déclaré que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, dûment représentées, le présent acte est rédigé uniquement en langue française.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des partie comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, le présent acte fut signé par ce dernier, ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: Carmine REHO, Davide GIACOMONI, Romain VIARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137064/140.

(150149140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.260.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135810/9.

(150147252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

ILBA Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.717.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135812/9.

(150147620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Fondation Cavour, Fondation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 218.

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;
s'est réuni

en réunion extraordinaire le conseil d'administration de la fondation dénommée «FONDATION CAVOUR», établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 12, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section G, sous le numéro 218, (ci-après la «Fondation»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C numéro 783 du 24 mars 2012.

Sont présents:

1. Monsieur Antoine CALVISI, Directeur de banque à la retraite, de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant à L- 5341 Moutfort, au n. 15 rue de Ledenbierg;

2. Monsieur Fabio MORVILLI, Président Polcevera S.A., de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, au n. 33 rue de Bragance;

3. Monsieur Bruno AGOSTINI, Président de Miret SA, Société du Gruppo Bancario Banca Sella, de nationalité luxembourgeoise et italienne, demeurant professionnellement à Luxembourg, au n°16, avenue Porte Neuve;

4. Monsieur Lorenzo MODESTINI, Directeur Général CREDEM International (Lux), de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L- 2310 Luxembourg, au n. 10-12 Avenue Pasteur;

5. Monsieur Massimo AMATO, Directeur UBI Banca International, de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, au n. 37 A, Avenue J.F.Kennedy;

Est représenté:

6. Monsieur Gianfranco PIZZUTTO, Managing Director and Chief Executive Officer de la Société Européenne de Banque à Luxembourg, de nationalité italienne, demeurant professionnellement au 19-21 Bld Prince Henri L-1724 Luxembourg

ici représenté par Monsieur Massimo AMATO, ci-après-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui;

Est absent et excusé:

7. Monsieur Enrico GORLA, de nationalité italienne, demeurant à 61, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg. De l'accord de tous les membres, la réunion est ouverte sous la présidence du Vice-Président du Conseil.

Le Président, après avoir pris acte des déclarations faites par les membres du conseil d'administration et après avoir constaté que la majorité des membres du conseil d'administration est présente, déclare que le conseil d'administration est régulièrement constitué, est en nombre et apte à délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Lesquels administrateurs comparants, présents ou représenté comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant de documenter et d'acter comme suit leurs résolutions prises:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la Fondation dans les limites de la commune de Luxembourg-ville. Tout pouvoir est accordé au conseil d'administration pour fixer l'adresse exacte du nouveau siège social.

Deuxième résolution

Décision est prise de modifier l'objet social de la Fondation, les règles de composition et de fonctionnement du conseil d'administration, l'exercice social et les dispositions relatives à la liquidation du patrimoine de la Fondation.

En conséquence, l'article 4 est modifié, l'article 9 est supprimé, tous les articles suivants sont renumérotés et les articles 8, 9 (anciennement 10), 14 (anciennement 15) et 17 (anciennement 18) des statuts se trouvent modifiés et auront dorénavant les teneurs suivantes:

« **Art. 4. Objet.** La Fondation a comme finalité de soutenir l'Ambassade d'Italie dans ses activités culturelles, artistiques, scientifiques, et attenantes, en fonction des accords pris.

Plus précisément, la Fondation a pour but:

- a) d'organiser des initiatives culturelles ou scientifiques;
- b) d'octroyer des soutiens financiers, prix, récompenses et autres subsides à des organisations publiques ou privées, des groupes d'individus ou des personnes individuelles;
- c) de promouvoir des études et recherches sur l'Italie et/ou le Luxembourg et leurs rapports bilatéraux.»;

« **Art. 8. Conseil d'Administration.** La Fondation est administrée et représentée dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires par un Conseil d'Administration, ci-après désigné comme le «Conseil».

Le Conseil se composera de trois (3) administrateurs au moins, personnes physiques ou morales.

Le Conseil élit parmi ses membres un président («président»). En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Les nominations au conseil ont lieu à l'occasion d'une réunion du Conseil, sa date exacte étant fixée par le conseil conformément à l'article 10 des statuts. Chaque membre du conseil dispose d'autant de voix que de postes à pourvoir. La nomination se fait à bulletins secrets. Parmi les candidats sont élus ceux ayant reçu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix entre deux candidats, le président tranchera.

Les administrateurs ont un mandat de six (6) ans renouvelables.

Les membres du Conseil de la Fondation sont à tout moment révocables par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers des votes des administrateurs présents ou représentés.

En dehors de la cessation de leurs mandats conformément aux dispositions du paragraphe précédent, un administrateur peut être révoqué uniquement par décision judiciaire conformément aux dispositions de l'article 40, alinéa 2, de la Loi du 21 Avril 1928.

La fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.»;

« **Art. 9. Fonctionnement du Conseil.** Le Conseil est présidé par le président, élu conformément à l'article 8 des statuts.

Le Conseil élit parmi ses membres un vice-président et, sur la proposition du président, élit un secrétaire et un trésorier.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président présidera la séance du Conseil, et en cas d'absence du vice-président, la séance du Conseil sera présidée par l'administrateur le plus ancien, et en cas de parité, par l'administrateur le plus âgé.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil. Il peut ne pas faire partie du Conseil.

Le trésorier a la responsabilité des comptes et il en rend compte au Conseil. Il peut ne pas faire partie du Conseil. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes et le budget au Conseil qui les arrête conformément à l'article 15 des présents statuts.

Le conseil d'administration peut à tout moment conférer à un ex administrateur le titre de membre honoraire. Quand il le juge utile, le président peut inviter les administrateurs membres honoraires à assister aux séances du conseil d'administration, mais avec voix consultative seulement.

L'Ambassadeur en fonction de la République d'Italie auprès du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «l'Ambassadeur»), sera de plein droit président honoraire du Conseil. Cette fonction n'attribue aucune fonction exécutive.

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins trois fois par an au lieu indiqué dans les avis de convocation, dont au moins une fois par an au siège de la Fondation. Les avis de convocation indiquent l'ordre du jour et sont signés par le président du Conseil ou, en son absence, par le vice-président.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés. En cas d'urgence et de circonstances exceptionnelles, les administrateurs peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les administrateurs participants puissent se comprendre mutuellement. Dans tel cas, le Conseil est réputé être tenu dans le lieu de celui qui préside.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix de celui qui préside est prépondérante. Par exception, les modifications des présents Statuts ou de l'objet de la Fondation seront soumises à la majorité et aux procédures et approbation visées à l'article 15 ci-dessous.

Les administrateurs absents peuvent donner par écrit mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil et voter en leur lieu et place, sans qu'un membre du Conseil ne puisse représenter plus de deux de ses collègues. Les délibérations du Conseil sont actées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou deux administrateurs.»;

« **Art. 14. Comptes annuels.** Les activités de la Fondation font l'objet d'une comptabilité régulière.

Chaque année, le Conseil établit les comptes annuels de la Fondation pour l'année écoulée et un budget pour l'année courante. Les comptes sont soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprise agréé auprès de l'Institut des réviseurs d'entreprises du Luxembourg.

L'année sociale de la Fondation commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, les administrateurs sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leurs comptes annuels et leur budget tous les ans dans les deux mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels et le budget sont publiés dans le même délai au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations»;

« **Art. 17. Liquidation du patrimoine de la Fondation.** Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, le patrimoine net sera affecté à une ou plusieurs associations italiennes à Luxembourg, de caractère philanthropique, social, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, officiellement reconnues par le gouvernement italien, sur décision du Conseil.».

Il est encore précisé que suite au changement de la date de clôture de l'exercice social, l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} mars 2015 sera clôturé exceptionnellement le 31 décembre 2015.

Troisième résolution

Décision est prise de faire déposer au Registre de Commerce et des Sociétés aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la nouvelle composition du conseil d'administration de la Fondation.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur AGOSTINI Bruno, Président de Miret SA, Société du Gruppo Bancario Banca Sella, de nationalité luxembourgeoise et italienne, demeurant professionnellement à Luxembourg, au n°16, avenue Porte Neuve;
2. Monsieur AMATO Massimo, Directeur UBI Banca International, de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, au n. 37 A, Avenue J.F. Kennedy;
3. Monsieur CALVISI Antoine, Directeur de banque à la retraite, de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant à L- 5341 Moutfort, au n. 15 rue de Ledenbiert;
4. Monsieur Enrico GORLA, de nationalité italienne, demeurant à 61, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;
5. Monsieur MODESTINI Lorenzo, Directeur Général CREDEM International (Lux), de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L- 2310Luxembourg, au n. 10-12 Avenue Pasteur;
6. Monsieur MORVILLI Fabio, Président Polcevera S.A., de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, au n. 33 rue de Bragance;
7. Monsieur PIZZUTTO Gianfranco, Managing Director and Chief Executive Officer de la Société Européenne de Banque à Luxembourg, de nationalité italienne, demeurant professionnellement au 19-21 Bld Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

Décision est prise de refondre par conséquent les statuts de la Fondation comme suit, en supprimant le dernier article «Premier exercice des comptes annuels» lequel n'a plus d'actualité:

Chapitre I^{er} . Dénomination et fondateurs

Art. 1^{er} . Dénomination. La Fondation prend la dénomination de FONDATION CAVOUR.

Art. 2. Siège. Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration prise conformément aux articles 10 et 16 des présents statuts.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Objet et moyens d'action

Art. 4. Objet. La Fondation a comme finalité de soutenir l'Ambassade d'Italie dans ses activités culturelles, artistiques, scientifiques, et attenantes, en fonction des accords pris.

Plus précisément, la Fondation a pour but:

- a) d'organiser des initiatives culturelles ou scientifiques;
- b) d'octroyer des soutiens financiers, prix, récompenses et autres subsides à des organisations publiques ou privées, des groupes d'individus ou des personnes individuelles;
- c) de promouvoir des études et recherches sur l'Italie et/ou le Luxembourg et leurs rapports bilatéraux.

Art. 5. Moyens d'action. En vue de réaliser son objet pour l'essentiel au Grand-Duché de Luxembourg, la Fondation peut notamment:

- a) développer des programmes d'actions propres;
- b) collaborer avec d'autres organismes, fondations, associations ou groupement à caractère non lucratif;
- c) contribuer aux dépenses ordinaires et extraordinaires des institutions représentatives et culturelles italiennes au Grand-Duché en fonction des exigences de la Fondation;
- d) agir par l'information et le conseil dans le cadre de ses activités définies à l'article 4;
- e) intervenir par toute autre manière conforme à son objet social.

Elle veillera dans l'accomplissement de son objet:

- a) à encourager les activités poursuivies par des organismes existants;
- b) à limiter dans le temps ses soutiens financiers à des projets spécifiques;
- c) à renouveler périodiquement ses programmes d'actions.

Chapitre III. Patrimoine et revenus

Art. 6. Patrimoine. La dotation initiale est de 62.000.- euros (soixante-deux mille Euros).

Au moment de sa constitution, la Fondation reçoit les apports suivants:

1. de la part de Intesa Sanpaolo Holding International S.A. la somme de 18.000 euros (dix-huit mille Euros);
2. de la part de UBI Banca International S.A la somme de 9.000 euros (neuf mille Euros);
3. de la part de Polcevera S.A. la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros);
4. de la part de Banco Popolare Luxembourg S.A la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros);
5. de la part de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros);
6. de la part de M. Antoine Calvisi la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros);
7. de la part CREDEM International (Lux) la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros);
8. de la part de Lussemburgo Gestioni S.A. la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros).
9. de la part de UniCredit Luxembourg S.A. la somme de 5.000 euros (cinq mille Euros).

La somme globale, ci-après «la Dotation», a été déposée sur un compte bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, ouvert au nom de la Fondation. La Fondation pourra disposer de la Dotation en conformité avec ses statuts dès que l'arrêté grand-ducal d'approbation des présents Statuts aura été pris.

Art. 7. Revenus. Les revenus de la Fondation sont constitués par:

1. les revenus de son patrimoine;
2. les libéralités entre vifs ou testamentaires qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par les articles 16 et 36 de la Loi du 21 Avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
3. les subsides et subventions;
4. les revenus générés par les activités de la Fondation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Chapitre IV. Administration

Art. 8. Conseil d'Administration. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires par un Conseil d'Administration, ci-après désigné comme le «Conseil».

Le Conseil se composera de trois (3) administrateurs au moins, personnes physiques ou morales.

Le Conseil élit parmi ses membres un président («président»). En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Les nominations au conseil ont lieu à l'occasion d'une réunion du Conseil, sa date exacte étant fixée par le conseil conformément à l'article 10 des statuts. Chaque membre du conseil dispose d'autant de voix que de postes à pourvoir. La nomination se fait à bulletins secrets. Parmi les candidats sont élus ceux ayant reçu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix entre deux candidats, le président tranchera.

Les administrateurs ont un mandat de six (6) ans renouvelables.

Les membres du Conseil de la Fondation sont à tout moment révocables par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers des votes des administrateurs présents ou représentés.

En dehors de la cessation de leurs mandats conformément aux dispositions du paragraphe précédent, un administrateur peut être révoqué uniquement par décision judiciaire conformément aux dispositions de l'article 40, alinéa 2, de la Loi du 21 Avril 1928.

La fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

Art. 9. Fonctionnement du Conseil. Le Conseil est présidé par le président, élu conformément à l'article 8 des statuts.

Le Conseil élit parmi ses membres un vice-président et, sur la proposition du président, élit un secrétaire et un trésorier.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président présidera la séance du Conseil, et en cas d'absence du vice-président, la séance du Conseil sera présidée par l'administrateur le plus ancien, et en cas de parité, par l'administrateur le plus âgé.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil. Il peut ne pas faire partie du Conseil.

Le trésorier a la responsabilité des comptes et il en rend compte au Conseil. Il peut ne pas faire partie du Conseil. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes et le budget au Conseil qui les arrête conformément à l'article 15 des présents statuts.

Le conseil d'administration peut à tout moment conférer à un ex administrateur le titre de membre honoraire. Quand il le juge utile, le président peut inviter les administrateurs membres honoraires à assister aux séances du conseil d'administration, mais avec voix consultative seulement.

L'Ambassadeur en fonction de la République d'Italie auprès du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «l'Ambassadeur»), sera de plein droit président honoraire du Conseil. Cette fonction n'attribue aucune fonction exécutive.

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins trois fois par an au lieu indiqué dans les avis de convocation, dont au moins une fois par an au siège de la Fondation. Les avis de convocation indiquent l'ordre du jour et sont signés par le président du Conseil ou, en son absence, par le vice-président.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés. En cas d'urgence et de circonstances exceptionnelles, les administrateurs peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les administrateurs participants puissent se comprendre mutuellement. Dans tel cas, le Conseil est réputé être tenu dans le lieu de celui qui préside.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix de celui qui préside est prépondérante. Par exception, les modifications des présents Statuts ou de l'objet de la Fondation seront soumises à la majorité et aux procédures et approbation visées à l'article 15 ci-dessous.

Les administrateurs absents peuvent donner par écrit mandat à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil et voter en leur lieu et place, sans qu'un membre du Conseil ne puisse représenter plus de deux de ses collègues. Les délibérations du Conseil sont actées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou deux administrateurs.

Chapitre V.

Chapitre VI. Les pouvoirs du Conseil

Art. 10. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les activités de la Fondation et pour effectuer tous actes de gestion et de disposition dans l'intérêt de la Fondation et en conformité avec son objet statutaire.

Art. 11. Engagement de la Fondation. La Fondation est engagée dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires par la signature conjointe du président (ou, en son absence du vice-président) et d'un administrateur, sans préjudice de délégations particulières décidées par le Conseil dans les conditions de l'article 13 des présents statuts.

Art. 12. Délégations et mandats. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Fondation à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, nommées par lui. Les délégués ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Comités. Le Conseil peut instituer des comités composés d'administrateurs ou de tiers en vue de le conseiller dans la réalisation de ses activités.

Chapitre VII. Comptes annuels

Art. 14. Comptes annuels. Les activités de la Fondation font l'objet d'une comptabilité régulière.

Chaque année, le Conseil établit les comptes annuels de la Fondation pour l'année écoulée et un budget pour l'année courante. Les comptes sont soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprise agréé auprès de l'Institut des réviseurs d'entreprises du Luxembourg.

L'année sociale de la Fondation commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, les administrateurs sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leurs comptes annuels et leur budget tous les ans dans les deux mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels et le budget sont publiés dans le même délai au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

Chapitre VIII. Modification des statuts

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés avec une majorité des deux tiers des votes des administrateurs présents ou représentés. Chaque modification sera soumise aux procédures et approbation prescrites par l'article 32 de la Loi du 21 Avril 1928.

Chapitre IX. Dissolution

Art. 16. Dissolution. Outre la dissolution judiciaire prévue à l'article 41 de la Loi du 21 Avril 1928, la Fondation peut être dissoute par une décision de son Conseil prise à la majorité des deux tiers de ses membres, ceux-ci pouvant se faire représenter dans les conditions prévues aux articles 10 et 16 des présents statuts. Cette décision désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs, dans les limites légales. Elle n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvée par arrêté grand-ducal.

Art. 17. Liquidation du patrimoine de la Fondation. Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, le patrimoine net sera affecté à une ou plusieurs associations italiennes à Luxembourg, de caractère philanthropique, social, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, officiellement reconnues par le gouvernement italien, sur décision du Conseil.

Chapitre X. Dispositions transitoires

Art. 18. Composition du Conseil d'administration. Sont désignés comme administrateurs de la Fondation pour un mandat de six (6) ans, à partir du 4 décembre 2014:

1. Monsieur AGOSTINI Bruno, Président de Miret SA, Société du Gruppo Bancario Banca Sella, de nationalité luxembourgeoise et italienne, demeurant professionnellement à Luxembourg, au n° 16, avenue Porte Neuve;

2. Monsieur AMATO Massimo, Directeur UBI Banca International, de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L-2013 Luxembourg, au n. 37 A, Avenue J.F. Kennedy;

3. Monsieur CALVISI Antoine, Directeur de banque à la retraite, de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant à L- 5341 Moutfort, au n. 15 rue de Ledenbiert;

4. Monsieur Enrico GORLA, de nationalité italienne, demeurant à 61, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

5. Monsieur MODESTINI Lorenzo, Directeur Général CREDEM International (Lux), de nationalité italienne, demeurant professionnellement à L- 2310Luxembourg, au n. 10-12 Avenue Pasteur;

6. Monsieur MORVILLI Fabio, Président Polcevera S.A., de nationalité italienne et luxembourgeoise, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, au n. 33 rue de Bragance;

7. Monsieur PIZZUTTO Gianfranco, Managing Director and Chief Executive Officer de la Société Européenne de Banque à Luxembourg, de nationalité italienne, demeurant professionnellement au 19-21 Bld Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Fondation ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CALVISI, F. MORVILLI, B. AGOSTINI, L. MODESTINI, M. AMATO, C. DELVAUX.

Approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 25 juillet 2015. Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 juillet 2015.
Relation: 1LAC/2015/20437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015139573/306.

(150151645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Joolma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135833/9.

(150146934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LBE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135852/9.

(150146839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.558.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135861/10.

(150146676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.437.110,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135864/10.

(150147560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 juin 2015 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EP INTERNATIONAL SA de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 22/05/2015.

- L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes la société AMETIS DEVELOPMENT SA, ayant son siège social à L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B88907 avec effet au 22/05/2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015138342/16.

(150150460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Lortel.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 91.631.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135889/9.

(150146892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ludec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaash.

R.C.S. Luxembourg B 138.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135893/9.

(150147228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Lux-Coif Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.453.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135895/9.

(150147026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Matra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135901/9.

(150147283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

LAD2M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.490.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135873/9.

(150147119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
